



H.D.F.  
INFO  
N° 14

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : <http://www.hdf.snes.edu>  
e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## AU SNES L'ACTION CONTINUE EN JUIN !

*Depuis parfois de longs mois, des collègues avec leurs sections SNES sont engagés dans l'action principalement sur les niveaux d'ISVL et les droits de scolarité. Presque partout l'action se poursuit en ce début juin pour obtenir des résultats avant la fin de l'année scolaire.*

*Au Maroc, un mouvement important a fait reculer l'AEFE sur ses projets d'augmentation des droits de première inscription et a permis d'augmenter l'aide aux recrutés locaux. En Colombie, les collègues de la section SNES attendent de pied ferme les augmentations trimestrielles à venir de l'ISVL.*

*Au Brésil, en Uruguay, en République Tchèque, les actions continuent incluant des grèves y compris aux alentours du 10 juin. L'Espagne se met aussi dans l'action. Des interrogations fortes sur les niveaux d'ISVL se font jour au Mexique et au Canada.*

*Toutes ces actions sont menées avec le soutien du SNES au niveau national qui relaie les demandes et les appuie auprès des décideurs concernés.*

*L'AEFE joue la montre pour reporter toute décision à fin juin. Décisions qui risquent d'être encore une fois bien amères pour les personnels.*

*Pour le SNES, la seule solution est d'imposer des engagements fermes maintenant. La forme importe peu, ce qui compte c'est le résultat qui sera inscrit à la fin du mois sur les fiches de paye dès juillet.*

*Syndiquez-vous au SNES si vous voulez que ça bouge pour vous !*

*Paris, le 8 juin 2010*

### SOMMAIRE

1. Le SNES HDF dans l'action en mai-juin
2. Atteinte au droit syndical : la réaction du SNES Polynésie
3. Compte rendu de la CCPC AEFE du 3 juin 2010
4. Compte rendu de la CCP de la Mission Laïque du 2 juin 2010
5. Incidences financières de l'arrêté modifiant les montants de l'avantage familial
6. Le SNES sur le terrain : Allemagne (Munich), Espagne
7. Candidature Nouvelle-Calédonie et Wallis
8. Baccalauréat 2010, ordre de mission et perdiem
9. Calendrier syndical juin-juillet

Annexe :

- Stage hors de France des 26 et 27 août 2010

## 1. Le SNES HDF dans l'action en mai-juin

### GREVES ET MOBILISATIONS HORS DE FRANCE POUR LE 27 MAI 2010.

Dans plusieurs pays, les collègues hors de France ont fait grève et se sont mobilisés, à l'appel intersyndical, relayé par le HDF, sur une plate forme liée aux retraites, aux postes et au pouvoir d'achat. Là encore, la direction de l'AEFE ferait d'ailleurs bien de prendre en compte les fortes mobilisations de sections comme le Ghana, la Grèce, l'Italie, la Norvège ou la Turquie. D'autres pays, mobilisés également le même jour ou à la même période, mènent ou ont mené des actions de plus grande ampleur, comme c'est le cas au Brésil, en Espagne ou au Maroc.

#### ACTION AU BRÉSIL

La situation ne s'arrange pas pour nos collègues au Brésil à Brasilia, Sao Paulo et Rio. La chute de l'euro n'améliore pas une situation déjà explosive au niveau de la perte de pouvoir d'achat.

Après une première série de jours de grève fin mai, les collègues des trois établissements seront à nouveau en grève les 8, 9, 10 et 11 juin lors de la visite de la Directrice de l'AEFE et du Président du Conseil d'Administration.

Les préavis déposés localement ont été doublés par des préavis nationaux déposés par le SNES hors de France.

La directrice a engagé un dialogue direct avec les représentants des personnels sur place en fin de semaine dernière mais le résultat est loin d'être satisfaisant d'après les réactions transmises :

- augmentation de l'ISVL au 1<sup>er</sup> juillet, « conséquente » mais loin du compte !
- discours sur le rebasage nécessaire revendiqué par le SNES HDF depuis plusieurs années sans que rien n'ait été fait ;
- les allocations familiales du Brésil devraient être revues !
- les collègues doivent présenter des dossiers de bourses scolaires ... pour se voir appliquer le changement de réglementation unique décidé par l'AEFE et qui les priverait de la plus grande partie du montant des bourses !
- le droit à un permis de travail pour les conjoints ... qui a été réglé par l'ambassade !

Et rien sur la perte de pouvoir d'achat depuis 2002 qui nécessiterait une indemnisation exceptionnelle de 7 200 euros. La directrice ne veut pas entendre parler d'une quelconque compensation alors que tous les établissements conventionnés créent des suggestions financières ... pour attirer les résidents.

#### L'ESPAGNE DANS L'ACTION EN JUIN.

Des préavis de grève ont été déposés par le SNES et le SNUipp Espagne le 09 et 10 juin, pour le moment. Les revendications sont simples et bien concrètes :

- les personnels demandent une exonération des frais de première inscription pour les personnels résidents. Les personnels locaux ne sont pas touchés car ils bénéficient d'une gratuité des frais d'écolages de par la

convention collective. Les faux résidents non plus car ils ont des contrats locaux pendant trois mois, donc l'exonération ; même si certaines administrations se gardent bien de les informer à leur arrivée pour gagner quelques centaines ou milliers d'euros sur le dos des personnels. Comme dans de nombreux pays, ces frais ont subi une telle augmentation que les personnels résidents ne sont plus en mesure de les payer. Est-il juste de ne pas donner la possibilité pratique aux collègues résidents de scolariser leur/s enfant/s dans les établissements qui les emploient ?

- une revalorisation décente de l'ISVL (15% de l'IE). L'Espagne n'avait pas au départ de prime de cherté de vie et a toujours été à la traîne sur les montants de l'ISVL. Certes, des évolutions ont été enregistrées depuis 2002 mais on est très loin du compte. Ces évolutions, en pourcentage, sont trop faibles dans la mesure où le montant de base était insuffisant. Quant au ratio ISVL/IE, il est parmi les derniers du monde. Les personnels sont durement touchés par les coûts des loyers, par exemple, et les résidents en famille sont fortement pénalisés par cette situation.
- un forfait de 90 € pour l'équivalent supplément familial de traitement. C'est une revendication du SNES hors de France. Les résidents en Espagne sont particulièrement concernés par ce dossier, source de litiges et d'actions de non paiement des frais d'écolages depuis de trop nombreuses années. Ils avaient obtenu par l'action syndicale le maintien d'un équivalent SFT, ainsi qu'une garantie écrite de la direction de l'AEFE qu'« aucun résident, présent ou à venir, n'y perdrait ». Des réunions ont bien eu lieu il y a longtemps aux services culturels mais aucune réponse ni proposition n'a jamais été faite aux personnels et on feint de s'étonner que ces derniers se mobilisent !

La réaction des services culturels sur ces préavis de grève est d'ailleurs révélatrice : rien ! A part des échanges légitimes dans les établissements sur ce point, sauf à Barcelone où le dialogue social ne fait plus partie des murs depuis de nombreux mois, les personnels n'ont reçu aucune réponse, sans parler de proposition, sur leurs revendications. Ils sont donc ignorés jusqu'au dialogue et l'administration se contente pour l'instant d'appeler les collègues chez eux pour savoir s'ils seront grévistes (des épreuves orales et les capacités expérimentales ont lieu sur les jours de préavis) ou d'organiser avec la Mission Laïque Française, partenaire privilégié du réseau oblige, des remplacements de personnels pour briser la grève. Dans un tel contexte, on ne s'étonnera pas si la colère des personnels aille croissant : ces derniers ne peuvent que déplorer l'ignorance quasi-totale que leur inflige leur employeur qui prend une lourde responsabilité dans la (non) gestion de ce conflit.

#### **ACTION DROITS DE SCOLARITE AU MAROC - MAI 2010 (de notre section SNES Maroc)**

Le barème des droits de scolarité 2010-2011 dans les établissements de l'AEFE au Maroc annoncé fin mars était particulièrement pénalisant pour les personnels de l'AEFE :

- augmentation exponentielle du Droit de Première Inscription (DPI), qui n'existait pas pour les enfants de nationalité française jusqu'à la rentrée 2008 : 90 €, puis 450 €, puis 900 € en 2010 et un doublement (au moins) annoncé à brève échéance ;

- instauration à compter de la rentrée 2011 d'un Droit Annuel d'Inscription (550 €) qui ne pouvait ensuite qu'augmenter ;

- un avantage familial qui, même révisé (arrêté du 20 avril 2010) pour les seuls enfants de moins de 10 ans, ne garantit pas dans tous les cas les frais de scolarité + le forfait de 60 € par enfant ;

- les résidents exclus du dispositif de prise en charge pour leurs enfants lycéens et des bourses ;

- les contrats locaux qui bénéficient pour leurs enfants, soit d'une allocation (18 €) de la Caisse de Sécurité Sociale Marocaine, soit d'une aide de leur employeur, non revalorisée depuis des années alors que les frais de scolarité explosent.

Le SNES Maroc a donc alerté dès la fin mars le SCAC et la Direction de l'Agence. Nos préoccupations ont été jugées légitimes et une concertation nous a même été annoncée.

A la veille du Conseil d'Administration du 19 mai, sans réponse ni même amorce de concertation, la SNES Maroc a déposé un préavis de grève à partir du lundi 24 mai, suivi par le SNUipp et l'UNSA.

Lors du CA, les représentants du SNES sont intervenus sans obtenir de réponse satisfaisante.

Lundi 24 mai, la mobilisation a été très forte dans quelques établissements (collège Saint Exupéry de Rabat, lycée Lyautey de Casablanca, lycée Victor Hugo de Marrakech, ...) et forte dans un certain nombre d'autres. Le premier degré était également bien mobilisé (quelques écoles fermées).

Face à la détermination manifestée par les collègues, la direction de l'agence a organisé en urgence une visioconférence avec les représentants des personnels dans la soirée du lundi 24 mai. Les propositions qui nous ont été faites étaient très loin de nos attentes. Le mouvement de grève a donc continué en ayant des conséquences diverses selon la mobilisation des établissements : tests d'entrée en 6<sup>e</sup> perturbés, épreuve d'histoire de l'art empêchée, rétention des notes d'options du bac, conseils de classe à 2 ou 3 enseignants ... Les échéances du bac (option d'EPS, épreuves de capacités expérimentales des S, ...) et des tests d'entrée en maternelle approchant, les pressions de certains chefs d'établissements ont augmenté, ne faisant en général que renforcer la détermination des collègues.

Après la deuxième visioconférence organisée jeudi 27 mai au soir de la journée nationale d'action, nous avons demandé qu'une consultation soit organisée vendredi 28 dans tous les établissements avant la réunion prévue au SCAC ce jour-là en fin d'après-midi.

Lors de cette réunion, de nouvelles propositions nous ont été faites qui répondaient, aux conditions mises par la majorité des collègues du premier et du second degré pour mettre fin au conflit.

Nous n'avons certes pas obtenu l'exonération du DPI mais un plafonnement, pour 3 ans et pour tous les personnels (expatriés, résidents, locaux), l'intégration du DAI dans l'avantage familial pour tous les résidents et surtout, pour les personnels en contrat local, l'exonération du DAI et un abattement de 20 % de l'ensemble des droits de scolarité dès la rentrée 2010.

Le SNES Maroc a donc estimé que les conditions étaient réunies pour appeler à la reprise du travail

lundi 31 mai et, très majoritairement, les collègues ont ensuite approuvé cette position et jugé que ce conflit se terminait par des avancées non négociables.

Il faut remercier tous les collègues qui se sont mobilisés et le secteur Hors de France pour son soutien, mais on peut regretter qu'il ait fallu une semaine de grèves pour que l'agence se saisisse enfin de nos demandes. Si une concertation sérieuse avait été organisée à temps avec les représentants des personnels sur la question des frais de scolarité, ce conflit, dont l'agence porte l'entière responsabilité, aurait pu être évité.

## **LE SNES PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE) DANS LA POURSUITE DE L'ACTION.**

La section SNES et les syndicats de la FSU sont en lutte de longue haleine en République Tchèque. Une grève de projets a été menée, de nombreuses interventions concernant les difficultés liées en particulier au trop faible niveau de l'ISVL ont déjà été relayées dans HDF info. Comme la ténacité est leur fort, les collègues ont déposé des motions en conseil d'établissement et sont également intervenus en commission locale des bourses, vu que les personnels sont touchés à plusieurs niveaux. Malheureusement, l'AEFE fait la sourde oreille à leurs revendications. La section SNES/FSU a donc déposé un préavis de grève le 03 juin. Parmi les revendications, on notera la demande d'exonération des frais de première inscription pour les personnels résidents et recrutés locaux, la revalorisation de l'aide aux enfants pour les recrutés locaux, la confirmation d'intégration du droit annuel d'inscription dans l'avantage familial et, plus généralement, la mise en œuvre de la promesse du ministre sur le congé maladie, le maintien de l'âge légal de la retraite à 60 ans, entre autres. La grève a été massivement suivie : 73% des personnels résidents, 30% des personnels locaux et 100% du personnel expatrié. Le SNES hors de France, qui a souvent relayé les demandes de la section en particulier sur le dossier ISVL, continuera bien sûr à s'engager dans le soutien de tous les personnels et dans leur mouvement. Reste à la direction de l'AEFE de ne pas se contenter de prendre note et de tenir compte de la forte mobilisation de nos collègues en République Tchèque aussi.

## **MOINS 30% DE POUVOIR D'ACHAT EN URUGUAY! (de notre section SNES à Montévidéo)**

Depuis octobre 2009, la situation des collègues résidents et expatriés du Lycée Français Jules Supervielle de Montevideo ne cesse de se dégrader.

Les personnels sont victimes de la chute sans précédent du taux de change Euro/Peso uruguayen qui est passé de 33 pesos pour un euro début octobre 2009 à 23,5 pesos pour un euro fin mai 2010.

Ceci représente une perte de pouvoir d'achat de plus de 30%.

A ce jour, rien de satisfaisant n'a été fait par l'Agence.

En janvier 2010, l'Agence a baissé l'ISVL de 5% et l'a ensuite augmenté de 9.8% en avril.

Cette dernière augmentation est bien loin d'être suffisante car elle ne représente concrètement que

25 euros de plus alors que la perte brute avoisine les 600 € mensuels.

Nous demandons pour les 12 personnels résidents et 5 personnels expatriés de l'établissement:

- Une revalorisation de l'ISVL qui tienne réellement compte de cette perte dramatique (moins 30%) du pouvoir d'achat. La situation est réellement alarmante, une revalorisation exceptionnelle de 120% de l'ISVL compenserait à peine les 600 € perdus chaque mois par les personnels résidents.

- Un nouveau calcul du ratio ISVL/IE qui est actuellement de 8% (un des taux les plus bas au monde) alors qu'il avoisine les 20% dans les autres pays de la zone.

- Une revalorisation de l'IE, qui elle aussi, compense la chute du taux de change dont sont aussi victimes les personnels expatriés.

- Un versement rétroactif de l'ensemble de ces revalorisations.

- Une prise en charge plus importante de la part de l'AEFE de la rémunération des résidents.

Un préavis de grève a été posé pour le 9 juin 2010 par l'ensemble des personnels résidents et expatriés du premier et second degré du Lycée Français Jules Supervielle de Montevideo.

## **2. Atteinte au droit syndical : la réaction du SNES Polynésie**

Depuis le changement de gouvernement et l'arrivée d'un nouveau bureau ministériel en janvier 2010, les personnels subissent de la part de la hiérarchie un autoritarisme et un anti syndicalisme croissants en Polynésie Française.

La liste des dérives arbitraires, des intimidations et autres mesures vexatoires s'allonge de semaine en semaine :

- remise en cause des droits et des statuts des personnels au sein des établissements : pressions croissantes des chefs d'établissement, visites-conseils devenant de véritables inspections pour les professeurs contractuels, « coaching » imposé à un enseignant après une lettre de parent d'élève...
- convocations non motivées de plus en plus fréquentes à la Direction des Enseignements Secondaires, les collègues devant s'expliquer d'un retard de saisie de notes, du mécontentement d'un parent d'élève au sujet d'une appréciation, d'une non prise de notes à une réunion organisée par un IA-IPR...
- réponses défavorables et arbitraires aux demandes de CIMM (Centre d'Intérêts Matériels et Moraux) et de cinquième année : des collègues répondant aux critères d'obtention se sont vus opposer des refus non motivés.
- intimidations avec menaces récurrentes de remise à disposition des personnels expatriés.
- rappel au « devoir de réserve » à des représentants élus demandant un contrôle d'amiante dans les bâtiments d'un collège.
- retour en cours d'année sur des décisions de renouvellement de séjour au nom de motifs arbitraires et personnels.

- mépris affiché des règles des CCP : absence de procès-verbal, secrétariat assuré unilatéralement par l'administration...

- refus arbitraires de cumuls de salaires (heures à l'université...) au détriment même des conséquences sur la formation

Dernier épisode en date, la Direction des Enseignements Secondaires a refusé les autorisations d'absence pour la tenue du congrès 2010 du SNES Polynésie, décision s'appuyant sur une interprétation erronée du décret de 1982 et annoncée aux intéressés par mail ou par téléphone la veille du congrès !

Le SNES Polynésie ne peut pas accepter ces méthodes infantilisantes et une telle volonté de mise au pas.

La mise à disposition du territoire est un statut administratif qui ne nous oblige pas à obéir au doigt et à l'œil à nos supérieurs hiérarchiques lorsque ceux-ci ne respectent pas nos obligations de services, les textes réglementaires qui nous gèrent en tant que fonctionnaires d'Etat.

Le SNES Polynésie agit au quotidien pour faire respecter les droits des personnels : notre syndicat accompagne les collègues lors des entretiens, dénonce par écrit ces pratiques au Vice-rectorat et au Haut-commissariat, refuse les ordres non-conformes à nos statuts, boycotte les réunions non constructives, réclame des conseils de discipline pour agressions verbales ou physiques, porte au tribunal administratif les cas les plus graves, demande la protection statutaire auprès du Vice-rectorat.

Avec l'interdiction du congrès, la ligne rouge a été franchie : face à une telle atteinte aux droits syndicaux de base, les membres du congrès ont décidé de braver cette interdiction et se sont réunis comme prévu. Sous la menace d'un retrait de deux jours de salaire exigé par la DES, le SNES Polynésie a saisi le tribunal administratif d'un recours en annulation de la décision.

Le SNES Polynésie n'entend pas se laisser intimider par les pressions et demeure plus que jamais mobilisé pour la défense des droits des personnels contre les dérives autoritaristes et anti syndicales de l'administration.

## **3. Compte rendu de la CCPC AEFE du 3 juin 2010**

Cette CCPC comportait trois points principaux, le recrutement d'expatriés, les demandes de reconductions expresses/prolongations et des contestations de notation administrative.

**Recrutement** : il s'agissait de postes non pourvus en mars et de postes de coopération éducative (Emirats Arabes Unis, Chine). Sur ces derniers, le SNES/FSU est intervenu longuement pour tenter de clarifier le processus de recrutement. En effet, ces postes sont pourvus sur proposition déterminante de l'inspection générale. Nous demandons à l'AEFE de pouvoir effectuer pleinement notre rôle de commissaires paritaires. Si l'inspection générale préfère un candidat à un autre, elle peut bien entendu motiver ses choix. Nos collègues sont en droit de savoir sur quels critères objectifs ils sont retenus ou non. Affaire à suivre.

Sur les autres postes, le SNES/FSU constate une fois de plus que dans certains cas, la question du

*Hors de France - 14 - 10/06/2010*

vivier se pose. L'AEFE en voulant imposer des critères parfois réducteurs, se retrouve sans candidat « recevables » ...et les élèves sans enseignant !

Sur cette deuxième campagne (8 postes de conseillers pédagogiques, dont 4 de coopération éducative ; 3 postes d'agrégés dont 2 de coopération éducative ; 9 postes de certifiés), 196 dossiers ont été saisis, 144 ont été confirmés (dont 2 candidatures de PLP, non recevables car pas de postes vacants). Sur les 142 dossiers, 26 sont des non prioritaires. Le SNES est intervenu précisément sur les critères mis en avant par l'AEFE. Bien entendu et comme dit précédemment, la part de subjectivité est plus grande car tous les postes sont à entretien mais nous finissons par obtenir des réponses qui permettent aux commissaires paritaires (et aux collègues) de voir plus clair dans ce processus.

Comme toujours, le SNES refuse de prendre part au vote sur les **reconductions expresses** car nous contestons ce type de contrat. Sur les demandes de **prolongations**, elles ne peuvent être évaluées, voire acceptées qu'avec des motifs recevables, présentés comme les autres points avec documents à l'appui.

Concernant les **demandes de révisions de notations administratives** : malgré quelques avancées, on se heurte souvent à un mur administratif qui se refuse parfois à voir l'évidence. Un/e collègue ayant une très bonne appréciation avant et après un/e certain/e chef d'établissement est forcément suspect, voire coupable de mal remplir sa mission, sans prendre en compte le second versant du problème. Le SNES/FSU déplore que les façons d'appréhender certains dossiers aillent trop souvent dans le même sens et soient préjudiciables aux enseignants, ne serait-ce que parce que les éléments sont portés au dossier. De plus, on mélange le rôle des personnes dans les différentes instances. Pour nous, un collègue peut tout à fait siéger dans une association de parents d'élèves, et s'exprimer, comme les autres membres, sans avoir au dessus de la tête une hiérarchie invisible du fait de sa fonction professionnelle dans l'établissement et au nom de laquelle il n'aurait pas le droit de s'exprimer librement. Pour le SNES/FSU la liberté d'expression du citoyen et la liberté de pratique du droit syndical ne se pratiquent pas selon les règles du bon vouloir de la hiérarchie professionnelle des enseignants.

#### **4. Compte rendu de la CCP de recrutement Mission Laïque du 2 juin 2010**

Cette CCP clôturait la campagne de recrutement pour la rentrée 2010.

La commission a débuté par l'examen des candidats sélectionnés par les écoles d'entreprises. Ce recrutement n'est guère transparent. Tout d'abord un certain nombre de collègues pré sélectionnés lors de la CCP de mars dernier et n'ont pas été informés de leur pré sélection par la MLF et n'ont, par conséquent, pas été recrutés car leur dossier n'a pas pu être examiné par les responsables des dites entreprises.

Faits plus graves : les écoles entreprises avec l'aval de la MLF ont recruté des candidats qui ne

figuraient pas dans les pré sélectionnés (voire des candidats qui avaient directement postulé auprès de l'entreprise) mais qui étaient déjà en poste et en fin de contrat dans le réseau. Le SNES a vivement protesté contre ces recrutements à la carte estimant que le travail des commissaires paritaires était compromis avec de telles méthodes de fonctionnement. Le SNES a, de plus, demandé clairement à être informé régulièrement de l'évolution des recrutements.

Ont ensuite été examinés les candidats retenus sur les autres postes du réseau MLF. Le SNES a une nouvelle fois protesté contre l'attitude de certains chefs d'établissement « recruteurs » qui n'hésitent pas, sans l'aval de la MLF, à proposer des postes de recruté local à des collègues sur un poste de détaché et ce en dehors de toute règle.

A la demande du SNES/FSU des points ont été abordés avec le Directeur Général concernant :

La situation du Lycée Français de Palma de Majorque (Espagne). Le SNES/FSU a déjà dénoncé à de nombreuses reprises le déconventionnement par l'AEFE de l'établissement et la reprise par la MLF. Un mouvement massif de grève dans le réseau avait d'ailleurs conduit à l'abandon du projet MLF de basculement sur des contrats locaux de ces collègues détachés. A ce jour, nous ne sommes plus dans cette configuration mais les collègues ne sont peut être pas mieux lotis. Un audit complet (Inspection Général, agents comptables) à Palma a aujourd'hui des conséquences dramatiques pour les collègues. On nous parle de restaurer l'équilibre en 2, 3 ans mais à quel prix ? Evidemment, les collègues sont les victimes immédiates de ces conclusions : « économies d'emploi », bien sûr avec des licenciements de CDI, des baisses de quotités pour les personnels, la suppression d'un équivalent temps plein occupé par 3 collègues, les non renouvellements de contrats pour 2 surveillants et 2 fermetures de détachés (1 en 2010, 1 en 2011), qui touchent donc des personnes. Le SNES/FSU est intervenu sur 2 points. Tout d'abord, contrairement à ce qu'avance la MLF, l'AEFE continue à subventionner l'établissement. Nous nous sommes clairement opposés à un tel fonctionnement au vu des conséquences. Au CA de l'AEFE du 19 mai, le SNES et la FSU ont voté contre une subvention à la MLF pour Palma d'un montant de 70 000€, montant qui vient s'ajouter aux sommes déjà données. Le SNES/FSU ne vote pas des soi disant subventions qui ne serviront qu'à payer des primes de licenciement aux personnels. Deuxièmement, l'encadrement va se trouver fortement dégradé dans l'établissement par la suppression de ces postes ou de certains enseignements. A court terme, la « solution » MLF peut leur en paraître une. Pour nous, c'est un prix que l'établissement paiera encore plus cher à moyen terme.

Quelques enseignants du réseau ont alerté le SNES HDF sur certaines bizarreries concernant leurs feuilles de paie. En effet, y figure en haut à droite un « temps de travail » nettement inférieur aux + 120h habituels, nombre d'heures minimal, équivalent à un temps plein, et permettant de bénéficier à 100%, selon le code de la sécurité sociale, des garanties et protections sociales. La MLF nous a assuré que ce problème trouverait une solution d'ici la fin du mois de juin. Le SNES a demandé à ce que tous les collègues lésés, qui en faisaient la demande, aient une attestation de la MLF stipulant que, pendant la période concernée, ils travaillaient à temps plein.

Concernant un courrier envoyé en intersyndicale suite à une inspection de lettres au Maroc (Massignon), la direction de la MLF nous a répondu que le déroulement de cette inspection avait effectivement été fâcheux. C'est déjà bien de le reconnaître vu les conditions de la mission sur place, soit mais le SNES/FSU est intervenu également afin que les collègues ne soient pas doublement pénalisés par les rapports d'inspection.

## **5. Incidences financières de l'arrêté modifiant les montants de l'avantage familial**

L'arrêté modifiant les montants mensuels de l'avantage familial est paru le 20 avril 2010. Alors qu'il était tant attendu, les collègues résidents ont salué cette parution. Il leur faudra encore de la patience pour voir l'incidence financière de ce texte enfin porté sur la fiche de paye. En effet, c'est la trésorerie générale de l'étranger (TGE) qui se charge de l'intégrer à la paye. Au mieux, la première intervention devrait se faire sur la paye en juillet pour l'année 2008-2009 et pour l'année 2009-2010 sans doute le mois suivant.

## **6. Le SNES sur le terrain : Allemagne (Munich), Espagne**

### **Allemagne (Munich)**

Le responsable du SNES Allemagne a organisé une heure d'information syndicale à Munich, le 2 juin dernier. Il était accompagné d'un membre du secteur hors de France. 15 collègues ont participé à cette réunion.

Divers sujets ont été abordés : la réforme des lycées, la régression sociale orchestrée par l'Agence sur les bourses des enseignants, les risques bien réels sur la mobilité des résidents, la réduction de l'ISVL et donc du salaire des résidents en cas de maladie, la modification des modalités de notation administrative et l'importance de la section syndicale, de la CCPL et du CTP. Sur chacun de ces sujets, le SNES a évoqué les actions menées, les avancées et les revendications qu'ils continuent de porter. Il a également insisté sur la nécessité de coordonner l'action entre les différents niveaux du SNES.

Une impression d'un certain vague à l'âme s'est dégagée de cette réunion.

Certains collègues ont manifesté le désir de renouer avec l'action syndicale, d'autres s'interrogent et sont dans une sorte d'errance, d'autres encore ont fait appel au SNES pour une aide précise notamment sur les bourses mais tous avaient besoin de refaire le point sur ce que représente le syndicalisme hors de France. Et de ce point de vue la présence de responsables du SNES a été jugée comme très opportune par les participants à la réunion.

La réunion a révélé que les collègues n'acceptaient plus de travailler bénévolement pour faire passer les oraux blancs de français. Les collègues veulent être payés et refusent collectivement de faire ce travail qui n'est pas une obligation de service si l'administration n'accède pas à leur demande. Le Proviseur affirme que l'AEFE refuse de verser des HSE pour rétribuer ce genre de travail. Or le SNES prétend que tout travail mérite salaire et

que rien n'interdit d'utiliser des HSE pour payer des professionnels. Ce dossier sera suivi auprès de l'AEFE.

### **Espagne**

Le SNES Espagne a tenu l'une de ses deux réunions annuelles qui rassemblent, sous l'égide du responsable pays, tous les S1, le trésorier, les commissaires paritaires en CCPLA ainsi que des militants. Le responsable SNUipp Espagne était également présent. D'un constat général, l'accent a été mis sur des dérives liées au fonctionnement et souvent au non respect des textes de la part de l'administration. Le SNES/FSU est intervenu à de nombreuses reprises sur l'obligation de passage en CCPL pour les recrutements des contrats locaux des établissements en gestion directe. Malgré cela, le règne du bon vouloir continue dans certains établissements, des personnels sont recrutés ou licenciés en dehors de toute règle, au nez et à la barbe des services culturels qui prend note. On ne peut prétexter l'ignorance car les commissaires paritaires SNES/FSU n'ont eu de cesse de faire respecter les règles telles que l'appel à candidature, le classement et la transparence. Localement dans les établissements, ce sont souvent les attributions des conseils d'établissement qui sont mises à mal. Ceci a été constaté pour des modifications de postes, de structure ou de modifications liées à la vie scolaire, autant d'événements qui relèvent du CE et nécessitent évidemment débat et parfois vote en instance. Les interventions des élus SNES ont parfois permis de rétablir les règles de fonctionnement mais on peut s'interroger sur la persistance et les motivations de l'administration dans ces dossiers. Si l'administration considère que les mesures qu'elle souhaite prendre sont bonnes et légitimes, elle doit l'assumer en toute transparence, ou alors, quelles conclusions doivent en tirer les collègues ? Quant aux recrutés locaux, ils ne sauraient être, pas plus d'ailleurs que les autres catégories de personnels, les victimes ponctuelles d'un chef d'établissement qui a du mal à maîtriser sa colère. Plusieurs remarques concernant les inspections dans le réseau ont été soulevées. Le SNES/FSU intervient régulièrement sur ce point tant il semble que la plus grande confusion règne, au niveau de la hiérarchie des inspecteurs détachés à l'AEFE. Les collègues constatent que l'inspection y perd en indépendance et dans ce que la valeur de conseil a d'important pour les personnels. Il ne s'agit pas de stigmatiser mais certaines pratiques sortent clairement du cadre, comme quand un IPR annonce qu'il veillera personnellement à ce que les notes d'examen soient montées, ou que des inspections qui se devraient des visites pour les recrutés locaux, conduisent à des menaces de licenciement, assortis de rapports illégitimes demandés à d'autres collègues qui n'ont pour le compte aucune légitimité pédagogique de formateur.

Un dossier explosif et malheureusement récurrent et celui de l'accès au supérieur espagnol pour les élèves du réseau. Là encore, le SNES a, à plusieurs reprises, alerté l'administration tant ce dossier est sensible. Les élèves qui souhaitent accéder au supérieur espagnol doivent avoir des chances au moins égales à celles de leurs homologues des établissements du pays. On constate que la logique de réseau ne prime pas sur ce dossier non plus. Des modules complémentaires ont été organisés dans des conditions parfois surprenantes. Les établissements ne sont pas tous à la même enseigne car ils ne disposent évidemment pas des mêmes moyens mais, plus grave encore, les élèves ne le

sont pas. Des choix ont été faits selon les séries fréquentées (L, S, ES) et les enseignants ne sont pas sûrs que l'équité et les chances de réussite soit garanties pour tous. Les enseignants, même si leurs représentants sont souvent tenus à l'écart de l'évolution des dossiers, sont partie prenante de celui-ci, impliqués qu'ils sont dans la formation du public scolaire, et continueront à s'exprimer sur la question.

Concernant les autres points, le cœur du débat a porté sur l'action syndicale en cette fin d'année. Des décisions d'actions ont été prises. Elles relèvent de la volonté d'une majorité des personnels. Comme cela est dit dans « l'Espagne dans l'action », ces prises de décision ne sont que les suites logiques de plusieurs dossiers, caractérisés par une non prise en compte des démarches des représentants syndicaux et un « dialogue social » qui ne peut qu'être amélioré.

## 7. Candidature Nouvelle-Calédonie et Wallis

La nouvelle note de service sur le mouvement de mutation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna pour la rentrée 2011 vient de paraître au B.O. du 20 mai 2010. ([www.education.gouv.fr/cid51650/menh10i0116n.html](http://www.education.gouv.fr/cid51650/menh10i0116n.html))

### Personnels concernés

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation titulaires peuvent faire acte de candidature sur les deux collectivités. Ceux ayant déjà exercé leur fonction dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

Attention : les candidatures des personnels détachés à l'AEFE sont systématiquement rejetées (liste complémentaire) sauf s'ils ont leur centre d'intérêt matériel et moral en Nouvelle Calédonie et ce pour des raisons de calendrier scolaire.

### Dépôt des candidatures

Les collègues devront saisir leur **candidature sur SIAT entre le 27 mai et le 15 juin 2009. Les dossiers papier doivent être signés et remis au chef d'établissement en deux exemplaires au plus tard le 15 juin.** La note de service insiste très explicitement sur le fait que les chefs d'établissement « **veillent au bon acheminement des dossiers de candidature** » qui doivent parvenir au plus tard, par la voie hiérarchique au bureau DGRH B2-2 cellule COM, le 28 juin 2010. Les candidats doivent conserver précieusement un exemplaire du dossier remis au chef d'établissement et ne pas hésiter à rappeler ses obligations, note de service à l'appui, à un chef d'établissement qui manifesterait son désaccord avec une telle demande : on voit de plus en plus de chefs d'établissement émettre des avis réservés sur un dossier de candidature parce qu'ils ne veulent pas que le collègue demandeur quitte son poste actuel, parce qu'un départ en cours d'année cause des problèmes de remplacements etc. On voit même des dossiers se perdre dans les méandres de la voie hiérarchique. De telles pressions sont inacceptables et l'administration est tenue d'acheminer toutes les demandes. Quant à l'accueil frileux de certains chefs d'établissement qui veulent « garder » leur personnel, il faut leur

rappeler qu'ils n'en sont pas propriétaires et que les besoins éducatifs existent aussi en COM.

### Examen des dossiers

Lors de l'examen des dossiers, seront privilégiées les candidatures de personnels :

1. pouvant accomplir un séjour de quatre années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pension
2. justifiant d'une stabilité de poste supérieure à deux ans dans leur académie de départ
3. qui n'ont jamais effectué de séjour en Nouvelle Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Compte tenu de l'absence d'inspecteurs en résidence à Wallis et Futuna, un rapport d'inspection récent (moins de deux si possible) est exigé pour être affecté à Wallis et Futuna. Les dossiers des candidats retenus au titre de 2009 ou de 2010 qui ont demandé l'annulation de leur départ pour un motif autre que pour une raison exceptionnelle (maladie, situation familiale grave...) ne seront pas examinés. Les demandes sont classées en fonction d'un barème (en ligne sur le site du SNES HDF - rubrique Recrutement puis COM) prenant en compte les anciennetés de poste et de service ainsi que certaines bonifications pour rapprochement de conjoint, candidatures doubles ou première demande.

Nous rappelons que, pour les collègues souhaitant faire une demande à la fois pour la NC et pour Wallis et Futuna, il faut faire un dossier de demande unique et panacher ses vœux entre NC et Wallis. Dans tous les cas, le nombre maximum de vœux reste de 8.

### Pour la Nouvelle Calédonie

Les affectations se déroulent en deux phases : une phase nationale (début octobre) à l'issue de laquelle est établie une liste des personnels désignés en Nouvelle Calédonie et une phase intra territoriale dont les règles sont fixées par le vice-recteur (barème intra également sur notre site).

Les candidats en postes doubles doivent faire les mêmes vœux, dans le même ordre, et indiquer un ou plusieurs vœux larges pour finir, car ce sont les seuls bonifiés. Les candidats en rapprochement de conjoint doivent également finir par, au minimum, un vœu large. Un candidat qui postule pour un poste à Nouméa émet des vœux précis, et peut, s'il le désire, finir par le vœu Grand Nouméa. Il n'y aura pas d'extension de ses vœux.

**Il n'y a plus l'obligation, pour tous les collègues qui demandent la NC, de mettre le vœu "Tout poste en Nouvelle-Calédonie" en vœu n°1. Les collègues doivent faire leurs vœux selon leurs préférences, et s'ils acceptent la possibilité d'une extension de vœux lors de la commission territoriale (le fait de se voir proposer un poste en dehors de leurs vœux), ils doivent mettre le vœu "Nouvelle-Calédonie" en dernier.** Après la phase nationale, les candidats non retenus, seront classés, par le barème, sur une liste complémentaire, en fonction de leurs vœux. Il pourra être fait appel à eux après la défection d'un candidat de la liste principale.

Pour augmenter ses chances de partir avec un petit barème, il faut élargir les vœux à la Brousse et aux Iles. Il faut cependant savoir que certains postes

sont très isolés et que les conditions de vie peuvent y être difficiles. Les candidats retenus pour occuper un poste à la rentrée de février 2009 auront quelques jours pour donner une réponse officielle. S'ils viennent de la liste complémentaire, il faudra se décider très vite.

**ATTENTION : à l'issue de la commission nationale, les candidats « désignés » pour la Nouvelle-Calédonie doivent impérativement attendre le résultat définitif de la commission locale avant de prendre toute disposition de départ.**

Fin novembre, une commission locale à Nouméa affecte définitivement les candidats sur un poste. En effet, la commission nationale classe les candidats dans l'ordre de leur barème national sans tenir compte de leurs vœux précis. Or la commission locale ne prend pas forcément la responsabilité de proposer un poste hors des vœux exprimés par chaque collègue ni de muter deux collègues si le poste double demandé se révèle irréalisable sur le territoire. Il faut donc considérer que le résultat définitif de la demande n'est connu qu'à l'issue de la commission locale. La nouvelle note de service n'évoque en aucune manière l'obligation de 2 ans d'exercice sur le même poste en Nouvelle Calédonie avant de pouvoir muter en interne.

Le SNES exige donc que les collègues ne soient pas obligés de signer un engagement de 2 ans sur le même poste avant leur départ de métropole comme cela a été le cas pour certains d'entre eux en 2009. Des informations générales sont consultables sur le site du SNES NC. La section locale du SNES est l'interlocuteur privilégié des candidats au recrutement en Nouvelle-Calédonie. On peut la consulter à l'adresse suivante : [snès-nc@lagoon.nc](mailto:snès-nc@lagoon.nc)  
**Remarque :** pour les CPE, COP et PEGC, c'est le ministre qui établit la liste des personnels désignés en Nouvelle Calédonie et prononce les affectations sur postes après avis des instances paritaires nationales (dans lesquelles siègent en grande majorité des élus SNES).

#### **Pour Wallis et Futuna**

Les collègues sont affectés directement sur poste à l'issue de la première phase.

#### **« NOUVEAUTES » CONCERNANT WALLIS ET FUTUNA**

Les conditions imposées aux candidats et futurs recrutés l'an dernier, sans aucune concertation avec les représentants des personnels que ce soit au niveau local ou bien national, à la demande du Vice Rectorat dont le dialogue social est le dernier souci, restent d'actualité.

1) L'administration restreint unilatéralement le droit à mutation. Si elle reconnaît que les mutations sont envisageables à l'issue du premier séjour de deux ans, elles ne peuvent l'être « qu'exceptionnellement et dans l'intérêt du service »

2) Un bonus au barème est accordé aux « candidats pouvant justifier d'une formation à l'ESST (Enseignement de la santé et de la sécurité au travail) ainsi que les détenteurs du monitorat SST (Sauveteur secouriste du travail). Aucune explication ni justification n'est donnée sur cette nouvelle exigence. On n'est plus très loin du recrutement à la carte. D'autant que tous les ans quelques collègues, ainsi que les infirmières, sont formés à ce genre de pratiques et cela suffit largement pour les quelques sections professionnelles du territoire. En plus, il y a maintenant à Wallis un médecin scolaire à plein

temps.

3) Les collègues doivent « fournir avec leur dossier un rapport d'inspection récent (moins de deux ans si possible) » Il s'agit là d'une mesure inique quand on sait que dans la plupart des disciplines, les inspections ne se reproduisent qu'une fois tous les cinq ans. Elle permet d'éliminer une grande majorité de collègues.

Ces mesures sont à l'aune de l'absence total de dialogue social sur ce territoire où le vice-recteur décide de manière discrétionnaire. Le SNES dénonce l'absence de transparence particulièrement depuis 2007, date à laquelle le groupe de travail paritaire a été supprimé unilatéralement. Le SNES mis devant le fait accompli doit lutter pied à pied contre des décisions inexplicables car inexplicables. Nous en voulons pour preuve la décision de supprimer l'année dernière un poste de CPE sur le lycée de Wallis. Mais le sommet a été atteint cette année lorsque le VR a annoncé à 5 collègues son intention de ne pas renouveler leur séjour et ce sans le moindre début d'explication. Sachez donc, chers collègues que si vous partez pour Wallis et Futuna, vous risquez d'en revenir plus vite que prévu !

#### **Enseigner à Wallis et Futuna**

La nouvelle note de service insiste sur l'engagement professionnel et périscolaire dont devront faire preuve les candidats sélectionnés. La principale difficulté vient du fait que les méthodes d'enseignement ne sont pas adaptées à la réalité locale, tant pour la langue scolaire que beaucoup d'élèves encore ne maîtrisent pas, que pour l'écart culturel et le mode de pensée. Or, dès la sixième les manuels utilisés sont les mêmes qu'en France, s'ils ne sont pas même parfois plus anciens. La note du ministère souligne également l'attention particulière qui sera portée aux candidatures des enseignants en français qui justifient d'une expérience en français langues étrangères. Le SNES dénonce cet élément supplémentaire de sélection des candidats. En effet, sans rentrer dans le détail des différences entre Français langue étrangère - FLE, Français langue seconde - FLS, et Français langue de scolarisation, il est plus facile et moins onéreux d'établir des critères de sélection des enseignants - qui de toute façon n'auront à leur disposition aucune de ces méthodes - que de se donner réellement les moyens de faire acquérir à une majorité d'élèves une maîtrise du français qui leur permette de passer avec succès un baccalauréat général et de poursuivre des études supérieures.

Pour les candidats dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire, nous attirons l'attention sur le faible nombre d'options

*En Enseignement Général :* 4 options en seconde : IGC ; ISI ; SES ; Latin. En Première et Terminale : sections S, L et SES. En *Enseignement Technologique :* 1ère et Tle STG, option Communication et option Gestion. En *Enseignement Professionnel :* des CAP & BEP tertiaires - Bureautique, Comptabilité, Secrétariat ; Vente ; CSS ; STMS ; Hôtellerie ; Restauration ; des CAP & BEP industriels : Electrotechnique (Bac Pro prévu) ; Maintenance Véhicules à Moteur ; Peinture Finitions ; Structures Métalliques.

#### **Conditions sanitaires**

La note de service insiste sur la précarité des conditions sanitaires à Wallis et Futuna. Il n'y a pas de médecine libérale et peu de spécialistes. Elle demande aux collègues de bien prendre en compte cet aspect des choses. De plus, elle précise que la

prise en charge par le Vice Rectorat de l'évacuation sanitaire est strictement réservée aux cas d'urgence comme si les collègues avaient l'habitude de demander des évacuations sanitaires pour des soins de manucure ou de podologie !  
**Information importante concernant la désindexation en cas d'« évasan » non mentionnée dans la note de service ni sur le site du vice rectorat**

En cas d'évacuation sanitaire (« évasan »), le salaire du fonctionnaire évacué ou accompagnant n'est plus indexé à 2,05 tant qu'il reste en dehors du territoire. Il est indexé à 1,75 en cas d'évacuation à Nouméa (taux appliqué en Nouvelle Calédonie) ou totalement désindexé s'il s'agit d'une évacuation vers l'Australie.

Nous vous invitons à télécharger la [fiche syndicale](#) en cliquant ici et à nous contacter aux adresses suivantes : Contacts au SNES HDF : [laurent.picard@snes.edu](mailto:laurent.picard@snes.edu) ; [henri.nouri@snes.edu](mailto:henri.nouri@snes.edu)

## 8. Baccalauréat 2010, ordre de mission et perdiem

A l'approche des épreuves du baccalauréat, de nombreux enseignants vont partir en mission hors de leur pays d'affectation pour des périodes allant d'une à trois semaines.

Il est nécessaire de rappeler un certain nombre de règles.

Tout examinateur doit être en possession, avant son départ, d'un ordre de mission précisant

- le nom, prénom et qualité de l'agent, son affectation principale
- le nom, le prénom et la qualité de l'agent exerçant par délégation du directeur de l'agence
- l'objet et le lieu précis de la mission,
- les dates et heures de départ et de retour de mission
- le lieu d'exécution de la mission
- le mode de transport utilisé.

Rappelons que l'administration ne peut imposer à ses personnels de voyager sur des compagnies aériennes black listées.

### Indemnités

En Afrique centrale notamment, des proviseurs, chefs de centre d'examen, se sont accordés pour amputer les indemnités journalières (perdiem) auxquelles ont droit les personnels en mission en leur imposant le logement.

La circulaire relative aux modalités et frais de déplacement des personnels de l'agence indique que lorsque l'agent est susceptible de bénéficier de prestations gratuites mises en place par l'organisation de la mission, le perdiem subit un abattement de 65% au titre de la nuitée.

Pour connaître le montant des perdiem : [http://www.minefe.gouv.fr/a\\_votre\\_service/informations\\_pratiques/chancellerie/frais.php](http://www.minefe.gouv.fr/a_votre_service/informations_pratiques/chancellerie/frais.php) (enseignants : catégorie I)

Les proviseurs se gardent toutefois de préciser que les collègues qui préfèrent se loger par leurs propres moyens percevront la totalité des perdiem contre présentation d'une facture attestant la réalité du logement. Attention, cette facture ne sert absolument pas à fixer un quelconque niveau de remboursement.

On constate une certaine disparité selon les pays.

A Pointe Noire par exemple, il est avantageux d'accepter le logement mis à disposition par le centre, le coût de l'hôtellerie étant exorbitant dans ce pays.

A Libreville, le proviseur tente d'imposer un hôtel dont le coût de la nuitée est inférieur de moitié à l'abattement de 65% réduisant considérablement les perdiem des collègues en mission.

Dans ce dernier cas, il est déterminant de s'opposer **collectivement** au choix de l'administration en quête d'économies une fois de plus au détriment des collègues.

## 9. Calendrier syndical juin-juillet

- 16 et 17 juin, Commission Nationale des bourses. N'oubliez pas de nous envoyer des informations sur les dossiers déposés (ou refus) par tous les fonctionnaires.

- 28 juin, Comité Technique Paritaire. Nous avons besoin des propositions de modification de la carte scolaire expatrié actée par votre Conseil d'Etablissement (voir enquête HDF...)

- Envoyez-nous également tous les éléments sur les actions et revendications concernant l'ISVL.

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP

# STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2010

Le stage se déroulera à PARIS les jeudi 26 et vendredi 27 août 2010.

Le programme comportera les éléments suivants :

- Budget des établissements
- Comment agir sur les recrutés locaux
- Défense et représentation des personnels
- Carte des emplois pratique

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire (voyage en France et séjour à Paris).

✂-----

## STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2010

*A adresser directement au SNES – Secteur Hors de France  
46, avenue d'Ivry – 75647 – Paris cedex 13 – Fax : 01.40.63.28.31 [e-mail : hdf@snes.edu]*

PAYS ..... : VILLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

..... TEL : .....

ADRESSE DE CONGE : .....

..... TEL : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

est candidat(e) pour participer au stage hors de France organisé à PARIS les 26 et 27 août 2010.

participera à la soirée conviviale du 26 août à partir de 19 h au SNES.

Date : ..... Signature : .....

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647  
PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04  
imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.